

Table de concertation en agriculture
Partenaires au cœur des enjeux

Recommandations de la Table de concertation pour la formation en agriculture

Secteur
de formation

2

Agriculture
et pêches

Québec 

Table de concertation en agriculture
Partenaires au cœur des enjeux

Recommandations de la Table de concertation pour la formation en agriculture

Secteur
de formation

2

Agriculture
et pêches

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007

ISBN 978-2-550-50427-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Réalisation

La mise sur pied de la Table de concertation en agriculture et ses travaux sont une initiative de la Direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Coordination

Marielle Gingras

Direction générale des programmes et du développement
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Recherche, rédaction et animation

André Adan

Didaction

Mise en page et graphisme

Marie-Josée Dalcourt

Direction générale des programmes et du développement
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications
du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Remerciements

De nombreuses personnes se sont mobilisées pour répondre aux multiples besoins d'information de la Table de concertation en agriculture. Nous remercions de leur collaboration les personnes qui nous ont permis l'accès aux données :

- du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- d'Emploi-Québec;
- du milieu du travail;
- du milieu de l'éducation (commissions scolaires, établissements d'enseignement collégial et l'Institut de technologie agroalimentaire).

Nous remercions tout particulièrement Annie Lefebvre de la Direction générale des programmes et du développement du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour sa contribution à la rédaction du procès-verbal de chaque rencontre.



Partenaires au cœur des enjeux!



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
PRÉSENTATION.....	2
REPRÉSENTANTS DES PARTENAIRES	3
MISSION DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE.....	4
MANDAT DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE.....	4
PRINCIPES DE BASE	4
VISION 2010 DE L'OFFRE DE FORMATION.....	5
RECOMMANDATIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE	6
ENJEU 1 – <i>Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante</i>	7
• Division Production agricole.....	7
• Division Commercialisation et services en horticulture ornementale.....	13
• Division Services techniques agricoles, Santé animale et Autre.....	15
• Saisonnalité de l'activité agricole	19
ENJEU 2 – <i>Favoriser l'accueil et l'intégration de clientèles diverses pour répondre aux besoins de main-d'œuvre</i>	22
ENJEU 3 – <i>Optimiser la connaissance objective du secteur, de son évolution et des besoins de formation et de qualification qui en découlent</i>	26
ENJEU 4 – <i>Trouver des solutions à court terme à la difficulté de maintenir la viabilité de l'offre actuelle de formation initiale professionnelle et technique</i>	29
ENJEU 5 – <i>Accompagner le développement stratégique de chaque région agricole</i>	31
ENJEU 6 – <i>Favoriser, par une approche intégrée, la simplification, la mise en évidence et l'attrait des divers parcours de formation</i>	33
ATTENTES DES PARTENAIRES	35





PRÉAMBULE

Ce document est le résultat de discussions et de consensus entre les quatorze partenaires de la Table de concertation en agriculture. Il renferme des recommandations qui seront acheminées à chaque ministère et organisme qui ont accepté de participer aux travaux de la table.

La Direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport émet le souhait que les recommandations conduisent à la mise en place d'un plan d'actions concertées.





PRÉSENTATION

La Table de concertation en agriculture a été créée en 2004 à l'initiative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Elle regroupe quatorze personnes représentant le marché du travail, les établissements d'enseignement et les ministères directement concernés par la formation des ressources humaines en matière d'agriculture.

Selon les différentes divisions du volet Agriculture du secteur de formation Agriculture et pêches du MELS, les travaux menés par la Table de concertation ont tenu compte de la production agricole, de la commercialisation et des services en horticulture ornementale, des services à la production agricole, de la santé animale et des techniques équine.

Sept rencontres d'une journée chacune ont été consacrées à l'échange des points de vue et à la consignation des constats partagés sur cinq thèmes principaux, soit :

- les facteurs d'évolution de l'agriculture québécoise;
- l'exploitation agricole québécoise;
- les professions, la main-d'œuvre et la relève en agriculture;
- les régions agricoles du Québec;
- l'offre de formation initiale et de formation continue.

Quatre autres rencontres ont ensuite permis d'objectiver les problématiques relatives au contenu et à la gestion de l'offre de formation, puis à élaborer des pistes d'intervention et de formuler des recommandations en fonction d'une vision commune de l'horizon 2010.

Ce document contient des recommandations pour la période de 2006 à 2010, qui résultent des analyses diagnostiques effectuées par la Table de concertation.

Tout ce qui figure dans ce document englobe la formation initiale et la formation continue, selon les divisions de l'agriculture énumérées ci-dessus.

Les enjeux, les interventions et les recommandations impliquent que l'on respecte d'entrée de jeu les politiques gouvernementales concernant les buts généraux de la formation professionnelle et technique et les politiques relatives à l'éducation des adultes et à la reconnaissance des acquis. Les recommandations tiennent également compte de l'ensemble des politiques gouvernementales visant directement ou indirectement le secteur de l'agriculture, notamment celles qui définissent le statut d'exploitante ou exploitant agricole, la notion de territoire agricole, l'appui à la relève agricole, la gestion des produits et des marchés agricoles ainsi que les politiques environnementales, municipales et régionales.

Deux autres documents accompagnent celui-ci. Ils présentent respectivement le diagnostic et la démarche méthodologique.





REPRÉSENTANTS DES PARTENAIRES

Milieu du travail

- Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, secrétaire général, Fédération de la relève agricole du Québec
- Louis Dionne, conseiller en intervention sectorielle, Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, Emploi-Québec
- André Drapeau, directeur des affaires institutionnelles, Union des producteurs agricoles
- Martine Matteau, directrice, Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale - Commercialisation et services
- Germain Tanguay, conseiller en formation, Direction du développement de la main-d'œuvre et de l'information, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Hélène Varvaressos, directrice, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole

Milieu de l'éducation

- Guy Allard, vice-doyen aux études, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval, (représentant les universités)
- Louis Bernier, responsable de projets, Direction de la formation continue et du soutien, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Dominique Cournoyer, directrice, Cégep régional de Lanaudière à Joliette (représentant les établissements d'enseignement collégial autorisés à offrir un programme d'études en agriculture)
- Marielle Gingras, responsable de la formation sectorielle, Direction générale des programmes et du développement, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Jean-Pierre Lessard, directeur des études et directeur général adjoint, Institut de technologie agroalimentaire;
- Donald Millaire, directeur, Centre de formation professionnelle des Moissons, Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (représentant la Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec)
- Réjean René, directeur des études, Cégep de Victoriaville (représentant les établissements d'enseignement collégial autorisés à offrir un programme d'études en agriculture)
- Jacques St-Amand, directeur adjoint, École professionnelle de Saint-Hyacinthe, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (représentant l'Association des cadres scolaires du Québec)





MISSION DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE

Avoir une vision commune de tout ce qui a été accompli jusqu'à maintenant, préciser les besoins futurs du secteur relativement à la formation initiale et à la formation continue et définir un plan d'actions concertées dans une approche partenariale.



MANDAT DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE

Identifier les priorités d'intervention à partir desquelles les partenaires pourraient favoriser une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail afin d'en arriver à une cohésion continue.



PRINCIPES DE BASE

Outre la prise en considération des changements démographiques et de la redéfinition du rôle de l'État québécois, quatre principes de base guident les recommandations de la Table de concertation en agriculture :

- le respect des politiques et orientations gouvernementales en matière de formation;
- l'appui à l'agriculture québécoise compte tenu des enjeux économiques;
- l'harmonisation des interventions;
- l'engagement des partenaires.





VISION 2010 DE L'OFFRE DE FORMATION

Les partenaires de la Table de concertation en agriculture ont exprimé la vision suivante de l'offre de formation pour 2010 :

L'offre de formation en agriculture de 2010 tient compte des particularités du secteur et de ses ressources humaines. Répondant aux besoins réels du marché du travail, elle a été établie selon un plan concerté de tous les partenaires. Elle a pour principales qualités d'être adaptée et d'assurer une formation souple à caractère évolutif. De plus, sa réalisation s'appuie sur la collaboration de tous les milieux, sur la mobilisation de tous les acteurs et sur la concertation et l'harmonisation entre les établissements d'enseignement. Enfin, elle s'appuie sur des programmes d'études viables et accessibles.



Partenaires au cœur des enjeux!



RECOMMANDATIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION EN AGRICULTURE

Les recommandations découlent des enjeux pour lesquels les partenaires proposent des pistes d'intervention.

Les six enjeux retenus sont les suivants :

ENJEU 1 – *Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante :*

- Division Production agricole;
- Division Commercialisation et services en horticulture ornementale;
- Division Services techniques agricoles, Santé animale et Autre;
- Saisonnalité de l'activité agricole.

ENJEU 2 – *Favoriser l'accueil et l'intégration de clientèles diverses pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.*

ENJEU 3 – *Optimiser la connaissance objective du secteur, de son évolution et des besoins de formation et de qualification qui en découlent.*

ENJEU 4 – *Trouver des solutions à court terme à la difficulté de maintenir la viabilité de l'offre actuelle de formation initiale professionnelle et technique.*

ENJEU 5 – *Accompagner le développement stratégique de chaque région agricole.*

ENJEU 6 – *Favoriser, par une approche intégrée, la simplification, la mise en évidence et l'attrait des parcours de formation.*



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



DIVISION PRODUCTION AGRICOLE

Contexte

Les propriétaires-exploitants et les gérants

Signalés par le milieu agricole depuis plusieurs années, les obstacles financiers freinent les initiatives d'établissement de la relève agricole, tandis que le bassin de candidats à la profession d'exploitant s'avère adéquat pour assurer la continuité des exploitations agricoles.

La problématique de formation en matière de relève ne découle pas d'une pénurie d'effectif, mais plutôt de la difficulté d'assurer la qualification. Les pressions qui s'exercent sur l'activité agricole et la complexité des décisions qu'elles imposent aux exploitants justifient que l'on s'intéresse collectivement à l'acquisition ou au développement des compétences dont la relève et les exploitants actuels ont besoin, notamment des compétences en gestion stratégique, en gestion de la production et en gestion des ressources humaines.

Les actions de la Fédération de la relève agricole, le programme de soutien à l'établissement de la Politique Jeunesse du MAPAQ et le programme de soutien à l'établissement de la Financière agricole contribuent à la valorisation de la formation initiale et de la formation continue. Les résultats sont malgré tout jugés insuffisants compte tenu du nombre de personnes non diplômées parmi la relève en phase d'établissement.

Une difficulté d'articulation entre la formation professionnelle et la formation technique entrave les efforts de continuité des études vers la formation en *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole* (GEEA) qui est recommandée par le milieu pour devenir exploitant agricole.

Soumise à une diminution du nombre d'exploitations, soumise aux dures lois du commerce international, l'agriculture québécoise ajuste ses modes d'exploitation. En production animale laitière et porcine en particulier, ainsi qu'en production végétale en serre, on observe une plus grande concentration de la propriété, une spécialisation de la production, une pénétration croissante des nouvelles technologies et un élargissement de la structure des emplois donnant plus de place à la fonction de gérant de production.

Par ailleurs, l'agriculture québécoise connaît des innovations liées notamment à la diversification des productions, aux pratiques de développement durable et à l'application de stratégies à valeur ajoutée.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1 – Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.

Pistes d'intervention	Recommandations
Le parcours de formation initiale menant à la profession d'exploitant agricole ou de gérant d'exploitation doit être conçu de façon que le plus de candidats possible puissent obtenir le DEC en GEEA, que ce soit en continuité d'études ou par la formation continue diplômante. L'adéquation du programme d'études en GEEA doit être examinée en fonction des besoins de compétences en gestion. Le rapport entre les compétences de production et les compétences de gestion doit être analysé localement afin de s'assurer que l'ensemble des activités pédagogiques favorise l'acquisition ou le développement des compétences entrepreneuriales. La formation continue doit permettre de soutenir les exploitants dans leur adaptation aux changements, dans la réalisation d'initiatives et dans l'atteinte des objectifs de développement. Le plan de soutien en formation agricole (PSFA) s'avère approprié pour orienter et coordonner les actions régionales de formation continue et de formation sur mesure en production agricole.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 1. que la fonction de gérante ou gérant d'exploitation soit prise en compte dans le référentiel de la profession d'exploitant agricole et dans le développement de la formation initiale et continue; 2. que l'articulation des parcours de formation facilitant la continuité des études et l'élévation du niveau de qualification de la relève soient une priorité sectorielle; 3. que l'acquisition ou le développement de compétences entrepreneuriales adaptées au contexte concurrentiel de l'agriculture fasse l'objet d'initiatives spécifiques en formation initiale et en formation continue; 4. que la valorisation de la formation générale, de la formation initiale et de la formation continue fasse l'objet d'une stratégie concertée d'élévation du niveau d'études des exploitants agricoles; 5. que l'offre de formation initiale et de formation continue s'ajuste aux développements de l'agriculture, particulièrement en ce qui a trait à la diversification des productions, aux pratiques de développement durable et aux stratégies à valeur ajoutée.





ENJEU 1 (suite)

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



DIVISION PRODUCTION AGRICOLE

Contexte

Les ouvriers agricoles issus de familles d'agriculteurs

La majorité des personnes inscrites à un programme d'études professionnelles en agriculture sont issues d'une famille d'agriculteurs. Les centres de formation professionnelle orientent principalement leur offre de formation initiale en production agricole vers les personnes issues de familles d'agriculteurs en vue de les préparer à devenir propriétaires-exploitants.

La pertinence des programmes d'études en formation professionnelle de la division Production agricole est donc fondée sur la préparation de base de la main-d'œuvre familiale dans la perspective d'un projet professionnel qui appelle une continuité de formation.

Les ouvriers agricoles embauchés

En réponse au développement de l'industrie laitière, de l'industrie porcine et de l'horticulture en serre, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole signale, d'une part, la pénurie d'ouvriers et, d'autre part, le besoin de qualification des ouvriers occupant déjà un emploi dans ces trois secteurs où l'évolution de l'organisation du travail fait appel à plus de main-d'œuvre embauchée qualifiée. De plus, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole initie des projets d'acquisition et de reconnaissance de compétences en milieu du travail visant à répondre aux besoins de qualification de la main-d'œuvre en production laitière, en production porcine et en production en serre.

Au Québec, la pluralité des productions animales et végétales actuelles et de celles qui émergent doit être prise en compte, mais le besoin d'ouvriers qualifiés dans chacune de ces productions reste peu documenté et ne justifie pas de multiplier les spécialisations dans l'offre de formation professionnelle initiale des ouvriers agricoles.

Le développement d'attestations d'études professionnelles (AEP) vise à répondre aux besoins de main-d'œuvre ouvrière en misant sur la formation continue et en favorisant une adaptation souple compte tenu des besoins sectoriels ou régionaux.

L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la formation initiale au moment de l'embauche contribueraient à motiver plus de jeunes poursuivant déjà des études à s'orienter vers un emploi d'ouvrier agricole.

Les centres d'emplois agricoles signalent des besoins d'ouvriers en production laitière et en production porcine que ne relèvent pas les statistiques des bases de données ministérielles.



Partenaires au cœur des enjeux!

**ENJEU 1 (suite)**

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



**DIVISION PRODUCTION
AGRICOLE**

Le programme d'études *Production horticole* a été consolidé autour d'un référentiel de base menant à diverses spécialisations. Pour sa part, l'offre de formation professionnelle en production animale comprend trois programmes d'études distincts (*Production laitière*, *Production de bovins de boucherie* et *Production porcine*).

La baisse du nombre des inscriptions qui touche l'ensemble des centres de formation diminue la possibilité de mettre des groupes sur pied dans chacun de ces trois programmes d'études. L'examen des compétences communes ou équivalentes entre les trois programmes d'études concernés met en évidence le bien-fondé d'une analyse de l'offre de formation. Le programme d'études *Grandes cultures*, de par ses compétences communes à ces trois programmes d'études, doit aussi être pris en considération dans l'analyse.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1 – Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
L'offre de formation professionnelle doit répondre au double besoin exprimé par le milieu agricole, soit : • préparer la main-d'œuvre ouvrière issue d'une famille d'agriculteurs ayant un projet d'établissement; • former la main-d'œuvre embauchée, particulièrement dans les exploitations de production laitière, de production porcine et d'horticulture en serre. Le recours à la formation continue et aux AEP semble être une solution complémentaire permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines productions ou régions. Une plus grande reconnaissance de la formation et de la qualification par les employeurs contribuerait au développement du secteur. Un espace d'initiatives locales est à aménager pour permettre aux centres de formation professionnelle d'adapter les programmes d'études aux particularités régionales en matière de production et de besoins de main-d'œuvre. Cet espace d'initiatives locales pourrait également permettre de conjuguer régionalement les efforts de spécialisation de la nouvelle main-d'œuvre et de qualification de la main-d'œuvre occupant déjà un emploi, en fonction de la norme professionnelle développée par Emploi-Québec et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole. Les besoins soulignés par les représentants du marché du travail impliquent que l'on mette à jour les données ministérielles sur les besoins de main-d'œuvre ouvrière.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 6. que l'évolution du besoin de main-d'œuvre ouvrière embauchée en production agricole fasse l'objet d'une veille particulière ciblant notamment les productions laitière et porcine et la culture en serre; 7. que des études comparatives soient menées entre les normes professionnelles et le référentiel AST des DEP, dans le but de dégager des pistes appropriées de révision, d'harmonisation ou de développement de l'offre de formation initiale et de l'offre de formation continue; 8. que la pertinence de trois programmes d'études professionnelles distincts en production animale, incluant le programme d'études <i>Grandes cultures</i>, soit analysée; 9. que l'on clarifie et mette en évidence les parcours de formation menant aux professions d'ouvrière ou ouvrier et d'exploitante ou exploitant agricoles au profit de toutes les clientèles visées; 10. que la recherche de solutions vise à dégager un espace d'initiatives locales dans les activités de formation initiale et de formation continue de façon à tenir compte des variantes régionales.





ENJEU 1 (suite)

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



**DIVISION
COMMERCIALISATION
ET SERVICES EN
HORTICULTURE ORNEMENTALE**

Contexte

Le manque d'information sur l'organisation du travail et les besoins de main-d'œuvre a fait l'objet d'un constat général pour la division Commercialisation et services en horticulture ornementale.

Un autre constat général est le manque de reconnaissance de la formation initiale et du diplôme au moment de l'embauche de la main-d'œuvre ouvrière.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – Commercialisation et services a été créé en 2005. Il jouera un rôle déterminant dans l'amélioration de la connaissance du marché du travail et le soutien de son développement.

Parmi ses premières actions, le Comité signale un besoin de qualification de la main-d'œuvre ouvrière en aménagement paysager et préconise que l'on implante un programme d'apprentissage en milieu de travail pour cette catégorie de personnes en emploi.

Le secteur de l'aménagement paysager connaît depuis 2001 un dynamisme attribuable aux activités dans le secteur de la construction et à la demande de produits et services horticoles en milieu urbain.

La saisonnalité de l'activité est une caractéristique de l'horticulture ornementale. Le dynamisme actuel des activités accentuera l'impact déjà ressenti de la rareté de main-d'œuvre. Dans ce contexte également marqué par un fort roulement de main-d'œuvre, le nombre annuel de personnes diplômées est jugée insuffisant par le milieu pour répondre aux besoins.

La main-d'œuvre saisonnière la plus en demande n'a pas besoin d'une qualification spécifique. Lorsqu'ils sont importants, les besoins de formation de la main-d'œuvre saisonnière sont pris en charge par les entreprises qui l'emploient (par exemple, en irrigation ou en éclairage). Certaines spécialisations sont assurées par des programmes d'études de formation initiale (par exemple, en arboriculture-élagage).

Les statistiques issues des bases de données ministérielles n'illustrent pas les précisions apportées par le milieu.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1 – Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
La documentation relative à l'organisation, à la main-d'œuvre et aux besoins de formation est essentielle pour établir les référentiels de l'offre de formation. Les changements de réglementation et de technologies liés aux pratiques environnementales et au développement durable justifieraient que l'on analyse les besoins de formation initiale et de formation continue. La mise à jour de l'offre de formation actuelle déjà amorcée devra être menée à terme. La reconnaissance de la formation et de la qualification par le milieu de travail contribuerait au développement du secteur.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 11. que l'étude amorcée en arboriculture-élagage soit menée à terme par le MELS en concertation avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – Commercialisation et services en tenant compte du <i>Cadre de référence pour la production des études sectorielles en partenariat</i> (Emploi-Québec et MELS); 12. que les partenaires du marché du travail analysent la pertinence d'une stratégie de valorisation de la formation initiale, de la formation continue et de la qualification de la main-d'œuvre dans le domaine de la commercialisation et des services en horticulture ornementale; 13. que soient examinées diverses hypothèses facilitant l'implantation des programmes d'études révisés <i>Horticulture et jardinerie</i> et <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i>.





ENJEU 1 (suite)

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



**DIVISION SERVICES
TECHNIQUES AGRICOLES,
SANTÉ ANIMALE ET AUTRE**

Contexte

Les techniciens et technologues exerçant une fonction de conseil technique ou de vente-conseil auprès des exploitants agricoles

Le conseil et l'accompagnement occupent une place importante dans les activités de soutien à l'agriculture. Une entente relative aux services conseils a été conclue en novembre 2005 entre le MAPAQ et l'UPA. Cette entente met en évidence la dimension éthique attendue des services conseils visés par l'appui gouvernemental. Toutefois, son impact sur l'évolution des emplois et des besoins de main-d'œuvre reste à déterminer. Des discussions ont lieu à ce propos entre l'Ordre des agronomes du Québec et l'Ordre des technologues professionnels du Québec en vue de préciser le rôle des technologues dans le domaine des services conseils, en agriculture. Les deux programmes d'études *Technologie de la production animale* et *Technologie de la production horticole et de l'environnement* doivent notamment être pris en considération dans cette analyse.

Les besoins signalés de spécialistes en agroéquipement sont mal documentés, mais sont avérés par le recrutement intensif des diplômés du programme d'études *Technologie du génie agromécanique* par les fournisseurs d'équipement.

Le développement de la fonction de gérance dans les exploitations agricoles pourrait donner de nouvelles perspectives d'emploi aux personnes diplômées des programmes d'études *Technologie de la production animale* et *Technologie de la production horticole et de l'environnement*. Le cas échéant, il faudra modifier ces programmes d'études.

La voie de spécialisation Environnement du programme d'études *Technologie de la production horticole et de l'environnement* s'apparente peu aux activités agricoles visées par les autres voies de spécialisation de ce même programme.

Dans les établissements d'enseignement collégial, les inscriptions au programme d'études *Technologie de la production horticole et de l'environnement* sont moins nombreuses qu'à l'ITA; elles ne suffisent d'ailleurs pas à assurer la viabilité du programme d'études.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1 (suite)

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante



**DIVISION SERVICES
TECHNIQUES AGRICOLES,
SANTÉ ANIMALE ET AUTRE**

Les techniciens en santé animale

L'attrait pour cette profession et le taux élevé de placement des diplômés du programme d'études *Techniques de santé animale* sont incontestables; toutefois, les objectifs de ce programme d'études visent les soins aux animaux domestiques.

Le rôle et les besoins des techniciennes et techniciens en santé animale en ce qui a trait aux soins aux animaux d'élevage n'ont fait l'objet d'aucune étude. Malgré la demande croissante de services vétérinaires et le manque de relève, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ne prévoit pas déléguer d'actes professionnels relevant actuellement de sa responsabilité.

Les techniques équines

Le nombre de demandes d'admission au programme d'études *Techniques équines* dépasse la capacité d'accueil de l'ITA.

La diversité des voies de spécialisation du programme d'études *Techniques équines* ne reflète pas les catégories de profession du milieu de travail. De plus, la pertinence des quatre voies de spécialisation est mise en doute en raison :

- du besoin annuel très peu important de diplômés de ce programme d'études, selon le modèle d'adéquation appliqué par le MELS et, qui est basé notamment sur les informations fournies par Emploi-Québec;
- du faible taux d'obtention d'un diplôme enregistré parmi les personnes admises au programme d'études.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 1 – Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
Services techniques agricoles L'analyse de l'offre de formation initiale liée aux services conseils devra prendre en compte la nouvelle entente conclue entre l'UPA et le MAPAQ. Les perspectives d'emploi en gérance de production doivent être documentées, particulièrement au regard des débouchés offerts aux technologues en production animale. Santé animale Aucune intervention particulière n'est à considérer, sinon justifier l'appartenance de ce programme d'études au secteur de formation Agriculture. Division Autre L'adéquation du programme d'études <i>Techniques équines</i> avec le marché du travail reste à valider.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 14. que l'entente conclue entre l'UPA et le MAPAQ pour les services conseils, en novembre 2005, donne lieu à une analyse de l'évolution du marché du travail et des besoins de formation; 15. que des activités de veille particulières soient menées pour s'assurer que les diverses voies de spécialisation des programmes d'études techniques du secteur de formation Agriculture correspondent à l'évolution du marché du travail; 16. que l'on se penche sur le programme d'études <i>Technologie de la production horticole et de l'environnement</i> afin de déterminer la pertinence : • de donner une autonomie à la voie de spécialisation Environnement; • de maintenir la distribution actuelle de cette offre de formation sur le territoire.





ENJEU 1 (suite)

Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante.



SAISONNALITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Contexte

La saisonnalité reste une caractéristique indéniable de l'activité agricole. Son impact sur la variation des besoins de main-d'œuvre est particulièrement marqué en production agricole végétale en champ et en commercialisation et services en horticulture ornementale.

Le besoin cyclique de main-d'œuvre dans ces secteurs d'activité est assurée par le milieu, dont il faut noter les initiatives en matière de stabilisation de la main-d'œuvre et de services collectifs de recrutement de la main-d'œuvre.

L'impact de la saisonnalité sur l'organisation de la formation initiale est reconnu et pris en considération par les établissements d'enseignement, dont il faut noter les initiatives d'aménagement du calendrier, des activités pédagogiques et des activités d'évaluation.





ENJEU 1 – Assurer la formation et la qualification d'une main-d'œuvre suffisante. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
La saisonnalité pose des problèmes de formation particuliers. Ainsi, il faudrait examiner la pertinence de la formation initiale en ce qui concerne certains emplois saisonniers demandant une qualification particulière. Ce type de besoin de formation est généralement limité sur le plan quantitatif. La formation sur mesure pourrait constituer une solution.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 17. que la pertinence de concevoir une offre de formation particulière à certaines catégories de main-d'œuvre saisonnière soit analysée; 18. que des analyses soient menées afin de déterminer les métiers spécialisés complémentaires pouvant faire l'objet d'une offre de formation combinée appuyant les initiatives de stabilisation de l'emploi en horticulture ornementale; 19. que l'organisation scolaire soit modulée pour répondre aux besoins des personnes visant ou exerçant une profession saisonnière.





ENJEU 2

Favoriser l'accueil et l'intégration de clientèles diverses pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Contexte

En 2003, 3 788 personnes étaient inscrites aux programmes d'études professionnelles et techniques du secteur de formation Agriculture. De 1998 à 2003, les effectifs ont diminué de 17 % en formation professionnelle et de 26 % en formation technique; ces données excluent les inscriptions au programme d'études *Techniques de santé animale*.

Marqué par la décroissance démographique touchant l'ensemble de l'économie québécoise et plusieurs régions agricoles en particulier et par une dégradation de l'image sociale de la condition agricole, le milieu agricole accuse une baisse d'intérêt de la part de la main-d'œuvre disponible.

Il en résulte, d'une part, une rareté générale de main-d'œuvre agricole à laquelle le milieu s'efforce de répondre par des initiatives diverses comme :

- la recherche de solutions régionales ou sectorielles destinées à remédier à la pénurie d'ouvriers en production laitière et porcine;
- des efforts de qualification et de stabilisation de la main-d'œuvre active;
- le recrutement ciblé de clientèles immigrantes dans le contexte de projets d'insertion à une population régionale déjà sensibilisée aux enjeux;

et, d'autre part, une diminution du bassin en effectif scolaire issu de familles d'agriculteurs; le milieu de l'éducation s'efforce de répondre aux besoins par diverses initiatives locales d'individualisation du recrutement et d'organisation de la formation, mais sans pouvoir corriger la difficulté du recrutement de la clientèle agricole.





ENJEU 2 – Favoriser l'accueil et l'intégration de clientèles diverses pour répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Pistes d'intervention	Recommandations
Le milieu du travail et le milieu de l'éducation doivent solidairement relever les défis suivants : • mener vers une formation qualifiante les personnes non diplômées issues de familles d'agriculteurs; • attirer de nouvelles clientèles issues de familles non agricoles pour répondre aux besoins de main-d'œuvre en production agricole; • accueillir et accompagner les immigrants intéressés à travailler dans le domaine de l'agriculture. Les stratégies de motivation et d'accompagnement vers la formation qualifiante demandent un effort collectif de mise en œuvre de mesures et de création d'outils facilitant l'accès et la persévérance. Les mesures suivantes doivent être envisagées : • harmoniser les compétences entre les programmes d'études, au sein d'un même ordre d'enseignement et d'ordres d'enseignement différents; • appliquer dans les établissements d'enseignement des dispositifs concrets de reconnaissance des acquis; • concevoir des parcours de formation motivants (articulation des parcours), tout en ayant une vision intégrée du cheminement de formation en agriculture.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 1. que l'ensemble des partenaires impliqués mettent en œuvre une stratégie sectorielle de sensibilisation et d'éveil d'intérêt à la formation en agriculture; 2. que l'ensemble des partenaires impliqués mettent en œuvre une stratégie sectorielle de renforcement pour favoriser et soutenir l'engagement des étudiantes et étudiants à poursuivre leur formation en agriculture; 3. que l'ensemble des partenaires impliqués élaborent et réalisent un plan de communication sectoriel visant à mettre en valeur l'attrait des carrières et des formations en agriculture de façon à les distinguer significativement par rapport à l'ensemble des secteurs en demande de main-d'œuvre; 4. que des initiatives soient mises sur pied dans les établissements d'enseignement professionnel et technique en agriculture pour favoriser l'accueil, l'intégration et la réussite des immigrants et des personnes n'étant pas issues de familles d'agriculteurs.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 2 – Favoriser l'accueil et l'intégration de clientèles diverses pour répondre aux besoins de main-d'œuvre. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
Le recrutement d'élèves non issus de familles d'agriculteurs ne peut être que le fruit d'une campagne de communication orchestrée par le milieu et le MAPAQ s'adressant aux adultes et aux jeunes, et montrant l'attrait des carrières, des emplois et de la situation dans le domaine agricole. De leur côté, les partenaires du milieu de l'éducation doivent poursuivre dans la voie déjà ouverte par une initiative telle que le projet <i>Relève sans ferme</i> mené par l'ITA et soutenu par le MAPAQ. Par ailleurs, un effort d'orientation et d'organisation des activités pédagogiques doit être fait pour préparer les élèves non issus de familles d'agriculteurs aux apprentissages visés par les programmes d'études. De façon générale, une stratégie sectorielle d'orientation permettrait de déployer et de coordonner des efforts de repérage, de prise en charge et d'accompagnement des élèves afin de favoriser la persévérance, la réussite et l'élévation optimale du niveau de formation et de qualification, et ce, pour chaque personne accueillie en formation agricole initiale ou continue.	



**ENJEU 3**

Optimiser la connaissance objective du secteur, de son évolution et des besoins de formation et de qualification qui en découlent.

Contexte

La planification de l'offre de formation en agriculture est fonction des besoins et de la vision prospective exprimés par le milieu agricole. Au Québec, le milieu agricole est soumis à de nombreuses contraintes et dynamiques de changement. La population agricole doit relever d'importants défis économiques, technologiques et humains qui orientent l'évolution organisationnelle de la production agricole, des services de soutien à la production, de la commercialisation et des services horticoles.

Les bases de données de l'UPA, du MAPAQ, d'Emploi-Québec et de Statistique Canada manquent de concordance et de précision, ce qui nuit à la compréhension commune des besoins de main-d'œuvre, de formation et de qualification.





ENJEU 3 – Optimiser la connaissance objective du secteur, de son évolution et des besoins de formation et qualification.

Pistes d'intervention	Recommandations
Le défi consiste à parvenir à une compréhension commune de la situation et à une même vision de l'avenir de l'agriculture ainsi que des référentiels de profession et des besoins de formation. En production agricole, un effort de mise à jour et de précision du portrait statistique sectoriel doit être fait en premier lieu par le MAPAQ. Des initiatives concertées de suivi statistique et d'analyse périodique de la situation doivent suivre le déploiement de cet effort. La configuration des métiers et professions, ainsi que les besoins de main-d'œuvre et de formation doivent être suivis de près, et ce, pour chaque division d'activité et région.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 1. que les ministères concernés et les partenaires du marché du travail assurent la mise à jour des données et l'adoption d'une approche concertée de description quantitative du secteur de l'agriculture; 2. que des activités de veille soient menées afin de : • suivre l'incidence sur les besoins de main-d'œuvre et de formation de quelques facteurs particuliers, notamment : – l'évolution du phénomène d'intégration verticale; – l'évolution du phénomène de concentration des fermes; – l'évolution de la population agricole régionale; – le recrutement croissant de responsables de la production autres que la ou le propriétaire de l'exploitation; – la croissance éventuelle des emplois salariés d'ouvriers agricoles; – l'établissement de pratiques de transformation à la ferme; • dégager et suivre l'incidence sur l'offre de formation technique de l'entente relative aux services conseils signée par le MAPAQ et l'UPA en novembre 2005; • valider les besoins de main-d'œuvre signalés dans le domaine de l'agroéquipement; • discerner les besoins de techniciens spécialisés dans l'activité agricole, qui sont différents des besoins associés aux soins animaliers domestiques auxquels prépare le programme d'études <i>Techniques de santé animale</i>; • suivre l'insertion dans le marché du travail des personnes diplômées dans chaque voie de spécialisation du programme d'études <i>Techniques équine</i>;



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 3 – Optimiser la connaissance objective du secteur, de son évolution et des besoins de formation et qualification. (suite)

Pistes d'intervention	Recommandations
En commercialisation et services en horticulture ornementale, le rôle du comité sectoriel de main-d'œuvre devient primordial pour la définition et la représentation statistique du secteur. Les données sur le marché du travail devraient être précisées en ce qui concerne les programmes d'études de la division Services techniques à la production agricole, Santé animale et Techniques équine.	3. que des études sectorielles soient menées afin de broser un portrait exhaustif du marché du travail et des besoins de formation dans le secteur de la commercialisation et des services en horticulture ornementale; 4. que les partenaires se donnent des priorités et adoptent des mesures d'harmonisation de l'offre de formation.



**ENJEU 4**

Trouver des solutions à court terme à la difficulté de maintenir la viabilité de l'offre actuelle de formation initiale professionnelle et technique.

Contexte

La baisse générale de l'effectif scolaire en formation agricole, qui est moins marquée à l'ITA, a des effets directs sur la gestion des opérations dans les centres de formation professionnelle et les établissements d'enseignement technique.

Les données du MELS montrent que plusieurs programmes d'études n'ont pas un effectif scolaire suffisant. En formation technique, la disparition annoncée de la mesure « Consolidation de l'offre de formation de base des cégeps » (numéro F138 et S026 pour l'année 2005-2006) mettra plusieurs établissements dans l'obligation d'assumer eux-mêmes le choix de maintenir l'offre locale relative au programme d'études *Gestion et exploitation d'une entreprise agricole*. En formation professionnelle, plusieurs centres regroupent déjà les admissions à plusieurs programmes pour pouvoir réunir une cohorte mixte.

Dans les centres de formation professionnelle et les établissements d'enseignement collégial, le maintien des ressources humaines et matérielles de la formation agricole devient un défi.

De son côté, l'ITA est soumis aux mesures de restriction appliquées à la fonction publique provinciale.





ENJEU 4 – Trouver des solutions à court terme à la difficulté de maintenir la viabilité de l'offre actuelle de formation initiale.

Pistes d'intervention	Recommandations
Compte tenu de la diminution de l'effectif scolaire et de la distribution territoriale irrégulière de l'activité et de la population agricoles, la recherche de solutions pour répondre aux besoins de formation de la main-d'œuvre agricole impose : • une révision de la carte des autorisations ministérielles d'enseignement professionnel en production agricole et en commercialisation et services en horticulture ornementale; • une réflexion stratégique en ce qui a trait au rôle des établissements d'enseignement de façon à répondre aux besoins de proximité et d'expertise; • une approche innovante dans les modalités de financement des actions de formation régionales.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 1. que des modes d'organisation innovants soient examinés afin de maintenir l'accès à l'expertise pédagogique et technologique en agriculture pour les clientèles en région; 2. que les ministères facilitent la mise en œuvre de modes d'organisation innovants et concertés, adaptés aux situations régionales; 3. que des nouveaux modes de partenariat soient explorés entre le MELS, les établissements d'enseignement , le MAPAQ et les entreprises pour faciliter la mise en œuvre de l'offre de formation initiale en agriculture.





ENJEU 5

Accompagner le développement stratégique de chaque région agricole.

Contexte

Les régions agricoles du Québec ont des caractéristiques diverses qui influent notamment sur la nature et les modalités des activités agricoles, sur la concentration de la population agricole et sur l'accès aux marchés agricoles.

La Politique gouvernementale de régionalisation donne aux acteurs régionaux la latitude d'autonomie et de décision stratégique nécessaire pour établir leurs priorités de développement.

L'accessibilité de la formation initiale et de la formation continue joue un rôle essentiel au maintien d'une activité agricole dynamique dans chaque région.

L'adoption de l'approche de valorisation des produits régionaux devient une condition favorisant l'accès à des créneaux de production, de transformation et de distribution de produits agricoles.

L'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources naturelles concernent l'ensemble de la société, particulièrement le milieu agricole.



Partenaires au cœur des enjeux!



ENJEU 5 – Accompagner le développement stratégique de chaque région agricole.

Pistes d'intervention	Recommandations
Dans la perspective de la Politique gouvernementale de régionalisation, le milieu agricole doit veiller à prendre sa place dans la détermination des objectifs de développement économique régionaux. Les acteurs de l'offre régionale de formation en agriculture pourraient se doter d'un mécanisme de concertation formel. Les initiatives agricoles et les besoins de formation doivent être documentés dans chaque région en ce qui concerne notamment : • la gestion et l'aménagement du territoire; • le développement durable; • l'adoption d'une approche de valorisation des produits régionaux.	Les partenaires de la Table de concertation en agriculture recommandent : 1. que les besoins de formation et d'accès à la formation initiale et à la formation continue en agriculture soient pris en compte et fassent l'objet de réponses appropriées dans chaque région; 2. que l'impact d'une approche de valorisation des produits régionaux sur les besoins de main-d'œuvre et de formation fasse l'objet d'une analyse spécifique; 3. que dans les projets d'aménagement du territoire et de développement durable, on étudie les besoins de formation des agriculteurs et de la main-d'œuvre agricole de la région concernée.



**ENJEU 6**

Favoriser, par une approche intégrée, la simplification, la mise en évidence et l'attrait des parcours de formation.

Contexte

Les travaux de la Table de concertation en agriculture ont mis en évidence la complexité de l'offre de formation et des dispositifs qui servent à l'assurer. La difficulté de présenter et de comprendre la diversité des acteurs, des rôles, des programmes est identifiée comme facteur du manque d'intérêt et de la difficulté de recrutement de la clientèle. Les partenaires de la Table de concertation constatent aussi des situations de chevauchement en comparant leurs activités.

Du point de vue de la clientèle suivant sans l'avoir interrompue une formation en production agricole et services de soutien à l'agriculture, il leur est difficile de distinguer les différents programmes d'études et voies de spécialisation à chaque ordre d'enseignement. Bien comprendre les parcours entre les ordres est également difficile.

Pour les adultes, l'engagement dans une formation agricole répond à des objectifs personnels dont l'atteinte ne correspond pas toujours aux structures des programmes ou aux conditions d'apprentissage scolaires. Si le dispositif offre diverses portes d'entrée dans la formation, le manque de fluidité des parcours ne favorise pas la poursuite des études jusqu'à l'obtention du diplôme.

Pour l'ensemble de l'effectif, la difficulté de faire reconnaître ses acquis nuit à la fluidité des parcours de formation.

Pour leur part, l'ensemble des établissements d'enseignement professionnel et technique en agriculture recherchent des solutions pour s'ajuster à la diminution du nombre des inscriptions et pour accommoder au mieux les candidats dans un contexte général d'évolution sociale et technologique qui valorise l'individualisation des parcours de formation.





ENJEU 6 – Favoriser la simplification, la mise en évidence et l'attrait des parcours de formation.

Pistes d'intervention	Recommandations
Un effort concerté permettra de recentrer l'offre de formation sur des programmes d'études porteurs de manière à : • avoir une vision intégrée de l'offre de formation initiale et de formation continue; • supprimer les obstacles à la fluidité des parcours de formation. L'individualisation des parcours de formation implique une innovation dans les conditions d'accès à la formation et des mesures de développement pédagogique.	Les partenaires de la table de concertation en agriculture recommandent : 1. que la conception d'un modèle intégré des parcours de formation en agriculture fasse l'objet d'une initiative interministérielle impliquant l'ensemble des partenaires et utilisateurs de l'offre de formation; 2. que les ministères et les institutions responsables encouragent et appuient les initiatives de recherche et d'innovation en formation agricole portant une attention particulière à l'individualisation des parcours de formation.





ATTENTES DES PARTENAIRES

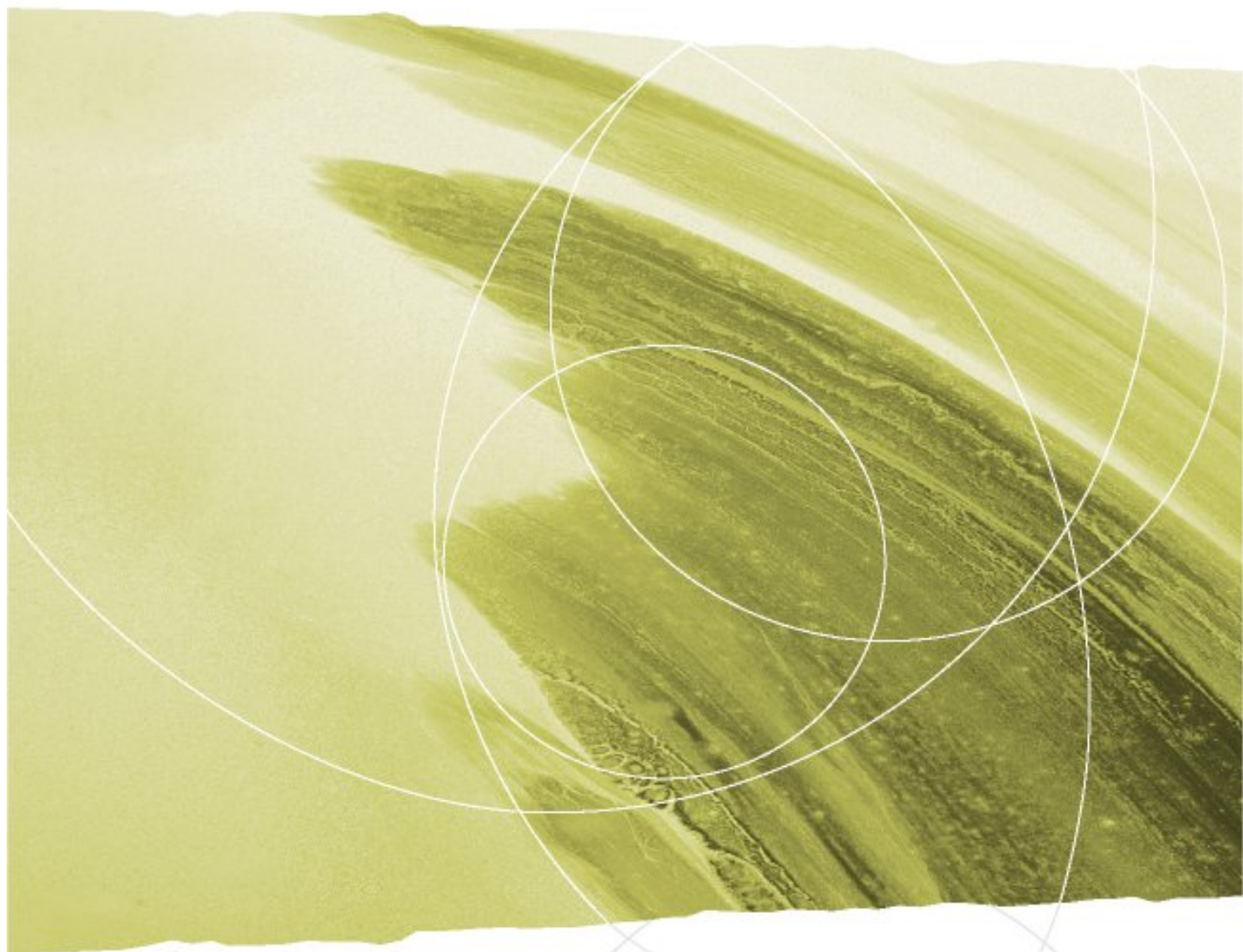
Au terme de leur mandat, les quatorze partenaires de la Table de concertation en agriculture souhaitent que leurs recommandations interpellent chaque ministère, établissement ou organisme partenaire et le conduise à une plus large collaboration requise par les enjeux de la formation et de la qualification de la main-d'œuvre agricole.

Les partenaires croient en la nécessité d'un plan d'actions concertées, accompagné des ressources nécessaires.

De plus, ils assurent leur milieu respectif de leur disponibilité, car ils veulent favoriser la compréhension du diagnostic et des recommandations de la Table de concertation en agriculture.

Ils souhaitent enfin que leur vision commune soit reconnue comme une compétence collective du secteur de l'agriculture et qu'elle soit mise à profit dans la conception et le suivi des actions concertées.





**Éducation,
Loisir et Sport**
Québec 